



QUI SURVEILLE VOTRE ENFANT ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque vous confiez votre enfant à un partenaire ou à un aidant, vous vous attendez à ce qu'il/elle prodigue les mêmes soins que vous, mais ce n'est pas toujours le cas. De nombreuses personnes peuvent aider à s'occuper de l'enfant, notamment celles qui souffrent de troubles mentaux, de toxicomanie, de problèmes de colère ou de violence domestique, ce qui accroît le risque de maltraitance et de négligence. Les aidants peuvent manquer d'expérience ou avoir des attentes irréalistes à l'égard des enfants. Il est essentiel de communiquer clairement vos attentes pour garantir la sécurité de votre enfant, car il suffit d'un seul moment d'inattention pour causer de graves dommages à un jeune enfant.

Vous pourriez commettre une erreur mortelle. Prenez le temps d'observer votre partenaire/aidant avec votre enfant avant de les laisser seuls ensemble. Observez l'interaction. Assurez-vous que vous et votre enfant êtes à l'aise et que l'interaction est appropriée.

EST-CE QUE VOTRE PARTENAIRE/AIDANT

- Attend de votre enfant qu'il fasse des choses qui ne sont pas réalistes pour son âge ?
- Réagit de manière excessive lorsque votre enfant enfreint les règles ou ne suit pas les instructions ?
- Fait preuve de colère ou d'impatience lorsque votre enfant pleure ou fait une crise de colère ?
- Traite votre enfant de tous les noms ou lui dit des choses méchantes ?
- Pense qu'il est drôle de faire peur à votre enfant ?
- Fait du mal à votre enfant ?
- Boit de l'alcool à l'excès ou consomme des drogues en présence de votre enfant ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, votre enfant pourrait être en danger. Faites ce qu'il faut - choisissez avec soin les personnes que vous autorisez à surveiller votre enfant.



CE QUE L'AIDANT A BESOIN DE SAVOIR

Comment gérer les pleurs

- Ce qui fonctionne le mieux pour aider votre bébé à arrêter de pleurer. Montrez à votre aidant comment calmer votre bébé, avant de sortir.
- Placez le bébé dans un endroit sûr et appelez immédiatement si le bébé n'arrête pas de pleurer.
- Ce que l'enfant aime faire et avec quels jouets il aime jouer. Montrez à votre partenaire/aidant comment vous et votre enfant aimez jouer ensemble.

Dormir en toute sécurité

- Votre bébé dort toujours seul et ne doit jamais dormir avec un adulte ou un autre enfant.
- Votre bébé dort toujours sur le dos dans un berceau, un couffin ou un lit berceau et ne doit jamais être couché sur un canapé, une chaise ou tout autre type de literie molle.

Couches/toilettes

- Comment faire la toilette ou mettre une couche à votre enfant. Faites-leur savoir que ce n'est pas grave si votre enfant fait popo dans sa couche.
- Avoir des vêtements et des couches propres à portée de main.

Alimentation

- La quantité de nourriture que votre enfant consomme habituellement et le fait que ce n'est pas grave s'il ne termine pas son repas.
- Les miettes de nourriture sont acceptables !

Sécurité aquatique

Toujours surveiller votre enfant lorsqu'il est dans la baignoire, la piscine, les plans d'eau ou tout autre objet rempli d'eau, y compris les toilettes.

Discipline

Ne jamais administrer de fessée, crier, lancer des objets, secouer ou frapper un enfant.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Lorsque vous quittez la maison

- Laissez votre numéro de téléphone et les autres numéros d'urgence.
- Faites savoir à votre partenaire ou à l'aidant qu'il peut vous appeler pour obtenir de l'aide.
- Prenez des nouvelles auprès de l'aidant pendant votre absence.

Lorsque vous rentrez à la maison

- Demandez à votre partenaire ou à l'aidant ce qu'ils ont fait pendant votre absence.
- Demandez à votre enfant s'il a aimé votre partenaire/aidant après votre départ.
- Observez le comportement de votre enfant, en particulier s'il s'agit d'un nourrisson ou d'un enfant en bas âge. Votre enfant semble-t-il paisible et heureux ?
- Si vous pensez que quelque chose ne va pas avec votre enfant ou qu'il a été blessé, demandez de l'aide immédiatement.

À inculquer à votre enfant

- Le nom d'un voisin de confiance à appeler ou à aller voir s'il se sent en danger.
- Comment appeler le « 911 » en cas d'urgence.
- Faites-leur savoir qu'il n'y a pas de mal à aborder avec vous des problèmes ou des préoccupations qu'ils peuvent avoir vis-à-vis du partenaire ou de l'aidant.

Recherche d'une garderie ou d'un aidant

- L'aidant de votre enfant ou la garderie est-il/elle agréé(e) ou certifié(e) ?
- Quel est le ratio adulte/enfant ?
- Quel est l'état de la propriété ? Y a-t-il des endroits cachés, des dangers liés à l'eau ?
- Soyez TRÈS clair sur les pratiques de sécurité en matière de sommeil.
- Appelez ou rendez visite à l'improviste pendant la journée et demandez « où est mon enfant en ce moment ? ».

NOS RESSOURCES

- Pour obtenir des conseils en parentalité et des infos sur les ressources locales,appelez le **1-800-CHILDREN** ou le **« 211 »**.
- Pour obtenir des infos et des services gratuits et confidentiels sur la violence domestique,appelez **ligne d'assistance au 1.800.799.7233**.
- Appelez le **« 988 »** pour les questions relatives à la santé mentale.
- Pour signaler une suspicion de maltraitance ou de négligence d'un enfant,appelez le service d'assistance de l'Indiana en la matière au **1.800.800.5556**



À PROPOS DE NOUS

Prevent Child Abuse Indiana se consacre à la prévention de la maltraitance et de la négligence des enfants. Ainsi, nous faisons de l'Indiana un endroit plus sûr et meilleur pour nos enfants.



INFOS ET RESSOURCES

Pour plus d'infos sur la prévention, la parentalité et les ressources, visitez notre site web ou appelez le **1.800.CHILDREN** (1.800.244.5373)



SIGNALER UN CAS DE MALTRAITANCE D'ENFANT

Pour signaler un cas de maltraitance ou de négligence l'égard d'un enfant,appelez le **1.800.800.5556**



SOUTENIR NOS EFFORTS

Soutenez nos efforts de prévention de la maltraitance et de la négligence des enfants à l'échelle de l'État en achetant une plaque d'immatriculation Kids First. Visitez votre BMV local ou www.in.gov/dcs/2456.htm pour plus de détails.